

FICHE EVENEMENTS ASSOCIATIONS

Votre demande doit
obligatoirement parvenir au moins 3
mois avant la date du début de la
manifestation à l'adresse
d.frati@bons-en-chablais.fr

Éléments à joindre:

- plan d'implantation des installations (si en extérieur),
- attestation d'assurance à jour,
- cerfa 13939*01 complété pour les ventes au déballage (vide-greniers, brocante)

Identification

Nom de l'association :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Nom, Prénom président-e :

.....
.....

Coordonnées téléphoniques :

.....
.....

Mail :

.....
.....

Nom, Prénom du responsable de la manifestation:

.....
.....

Coordonnées téléphoniques :

.....
.....

Mail :

.....
.....

Evénement

Nom de l'évènement :

.....
.....

Date (s) de l'évènement :

.....
.....

Descriptif détaillé:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et horaires d'installation :

.....
.....

Date et horaires de démontage :

.....
.....

Horaires d'ouverture au public :

.....
.....

Lieu:

.....
.....

Nombre de personnes attendues :

.....
.....

Présence de Foodtrucks:

OUI NON Puissance
Electrique:

SALLES/LIEUX

SALLE DES FETES

Rez-de-chaussée:

- Salle de conférence Salle des associations Cuisine
Située salle des associations
- Hall avec bar
- Etage:
- Salle du haut Cuisine Parking du haut
 Parking du bas

**L'utilisation de la cuisine du rez-de-chaussée
bloque automatiquement la salle des associations**

AUTRES SALLES/LIEUX

- Salle de Brens: Halle de la Colombière
- Droite+Préau Gauche
- Autre lieu:



**Pensez à faire vos réservations de salles sur le logiciel 3Douest
minimum 6 mois avant pour les grands événements festifs ouverts au
public, 1 mois pour toutes les autres réservations.**

COMMUNICATION

Supports de communication souhaités

- Facebook Panneau lumineux Site internet
- Panneaux d'affichage libre

**Veillez vous référer au process de communication du guide des
associations pour la marche à suivre.**

L'affichage sauvage est interdit

DEMANDES D'AUTORISATION



Une association dont l'événement se déroule sur le domaine public (parkings compris) doit obtenir l'autorisation de la mairie. Envoyez votre demande à la police municipale police@bons-en-chablais.fr en précisant le lieu, la date, les horaires, et le déroulé.

DEBIT DE BOISSONS

Pour les boissons de catégorie 1 et 3* uniquement.
5 débits de boissons par an maximum.
L'autorisation vous sera envoyée par mail.

OUI

NON

Veillez remplir la demande de débit de boissons ci-après

*Cat.3: boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Formulaire à retourner au plus tard 1 mois avant la manifestation.

Je soussigné(e) NOM, prénom.....

Personne physique Personne morale (entreprise, association, syndicat, etc.)

En qualité de :

NOM de l'association :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Sollicite conformément aux dispositions du code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

A l'occasion de.....Lieu :

Date : le...../...../.....

Horaires d'ouverture du débit de boissons : dehà.....h.....

Je déclare ne pas avoir déjà obtenu pour l'année civile en cours 5 autorisations d'ouverture de débits de boissons temporaires de 3ème catégorie.

Fait à, le/...../.....

Signature du représentant légal

REGLEMENTATION RELATIVE AUX DEBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3ème groupe est soumise à l'autorisation administrative préalable délivrée par le Maire de la commune dans laquelle est envisagée cette ouverture. La vente de boissons alcoolisées doit cesser à 1h du matin. Ces autorisations sont limitées à 5 par an par demandeur. La demande doit être adressée à la mairie un mois avant la manifestation. Il ne peut être vendu ou offert que des boissons des groupes 1 et 3, et les zones de protection doivent être respectées.

Sécurité - réglementation

- En Haute-Savoie, l'arrêté préfectoral fixe l'heure limite de fermeture des débits de boissons à 1h du matin.
- La fourniture de boissons alcooliques à des mineurs est interdite. Un mineur ne peut pas servir dans une buvette, sauf les boissons du 1er groupe.
- L'association devra veiller au respect de la tranquillité publique, notamment le bruit.
- De même, il faudra refuser de servir une boisson alcoolisée à une personne manifestement ivre sous peine de sanctions pénales (Code de la Santé Publique).

Sanction en cas de vente de boissons alcooliques à des mineurs :

- La vente ou l'offre à titre gratuit à des mineurs de boissons alcooliques est punie de 7 500 € d'amende.
- La récidive depuis moins de cinq ans est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Affichage

Tout débit de boissons doit afficher :

- La réglementation sur la répression de l'ivresse publique et la protection des mineurs (notamment l'interdiction de vente d'alcool aux moins de 18 ans).
- La liste des boissons et leur prix.

Classification

- 1er groupe : boissons sans alcool
- 3ème groupe : boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel ; vins doux ; crème de cassis ; "jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool".

SECURITE DE LA MANIFESTATION

Précisez les moyens prévus

Nombre de membres de l'organisation :.....
Leurs missions:.....

Service d'ordre, de sécurité : OUI NON

Nom de la société:.....

Nombre d'agents prévus:.....

Afin de connaître les obligations demandées par la préfecture de Haute-Savoie, en matière de sécurisation d'événements sur l'espace public, rendez vous sur <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activités-reglementees/Manifestations-sportives-culturelles-ou-festives>

Contacts utiles:

Service communication, vie associative, événementiel:

d.frati@bons-en-chablais.fr

e.crola@bons-en-chablais.fr

c.campart@bons-en-chablais.fr

salledesfêtes@bons-en-chablais.fr

Police municipale:

police@bons-en-chablais.fr

Nom, Prénom :

ALe

Signature.....

.....

Les informations collectées par l'intermédiaire de ce formulaire sont à destination du service communication de la mairie de Bons-en-chablais et feront uniquement l'objet d'un traitement lié à l'organisation de votre manifestation. Elles seront conservées pendant un an à partir de la date d'envoi du formulaire. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données sur simple demande à communication@bons-en-chablais.fr.